A.S.B.L.

DINANT

« BAYARD CONTACTS »

périodique trimestriel

3^{ème} TRIMESTRE 2016

EDITEUR RESPONSABLE : NYSSEN H., rue du Jauviat 48, B-5530 YVOIR







SAMEDI 2 JUILLET DIMANCHE 3 JUILLET 2016



SHOW SUR LE ZONING

http://www.ecuriebayard.be E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 10.05.2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature : Herman Nyssen.

22ème

RALLYE-SPRINT DU ZONING D'ACHENE Samedi 2 & Dimanche 3 juillet 2016

Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl

 N° d'Entreprise : 0409339703 / Visa ASAF N° 2016/016

Adresse des Vérifications Administratives :

CHAPITEAU BAYARD

Rue du Cercle de Tir - 5590 ACHENE (Zoning) **Tél** (0478) 22.93.57 - (0474) 40.44.94 **GPS** 50°15'54.85"N 5°03'47.50"E

REMARQUES : $R \cdot T \cdot G \cdot = R$ èglement Technique Général / $R \cdot S \cdot G \cdot = R$ èglement Sportif Général $R \cdot P \cdot R \cdot = R$ èglement Particulier Rallyes / $R \cdot P \cdot R \cdot S \cdot = R$ èglement Particulier Rallyes-Sprints

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF) CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT CHAMPIONNAT PROVINCIAL Luxembourg HISTO - DEMO

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Commune de Ciney Police Locale de Ciney F.C. Chevetogne

http://www.ecuriebayard.be

E-mail: ecurie.bayard@hotmail.com

REGLEMENT PARTICULIER

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division «HISTO - DEMO» doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

<u>Avertissement</u>: Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'Art. 26.11.6.10, du RPR (HRS et HRF), les organisateurs appliqueront une limitation du temps de fonctionnement des infrastructures mises en place. Cette disposition est nécessaire pour éviter que les organisateurs n'attendent indéfiniment des concurrents en panne, non désireux de parcourir chaque boucle ou rentrés chez eux sans prévenir.

Elle est également nécessaire pour établir et respecter le timing de la manifestation, plus d'une boucle étant prévues au programme.

L'organisateur pourra fixer un délai indicatif raisonnable pour parcourir chaque secteur, section ou boucle.

Il est à noter que l'organisateur pourra considérer, que le délai de mise hors course (tel qu'il est calculé pour les rallyes de type B et tel qu'il est décrit à l'Art. 18 du RPR), applicable aux concurrents des autres divisions, représente ce « délai indicatif raisonnable ».

Dans ce cas, l'ES deviendra inaccessible à l'expiration du délai de mise hors course, calculé sur base du timing du dernier concurrent de la Division HISTO-DEMO à avoir pris le départ de la section ou boucle. Ces indications seront communiquées lors du passage au contrôle administratif.

Les concurrents qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans la durée de fonctionnement de l'ES d'une boucle se rendront directement au parc de regroupement suivant d'où ils pourront repartir, en temps voulus, pour la boucle suivante.

Coéquipiers

Le coéquipier <u>(obligatoirement le même durant tout le meeting)</u> d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT** être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le coéquipier.

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des véhicules

- Seul, un véhicule immatriculé, fabriqué, mis en circulation ou homologué <u>avant le 31 décembre 1990 à</u> <u>minuit</u> est admissible. **Aucune exception ne sera autorisée**.
- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en <u>conformité</u> avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules <u>immatriculés à l'étranger</u> devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures « conduites intérieures » sont autorisées à participer.

Les voitures du type « cabriolet » ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau « 6 points » avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas de manière contraignante aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le 31/12/1961.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Rappel: Si d'autres équipements de sécurité (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

TIMING

MARDI 14 JUIN 2016 : Parution du règlement et date de début des payements et engagements.

MARDI 28 JUIN 2016

09 h 00 : Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros.

10 h 00 : Attribution des numéros.

JEUDI 30 JUIN 2016

10 h 00 : Affichage de la liste des engagés au Siège Social du Club : Café Ardennais, Avenue Franchet d'Esperey, 4,

B-5500 DINANT

SAMEDI 2 JUILLET 2016

14 h 00 : Ouverture des vérifications administratives CHAPITEAU BAYARD

Rue du Cercle de Tir, 5590 ACHENE (Zoning).

Tél. (0476) 53.08.55 - (0478) 22.93.57 - (0475) 40.44.94

14 h 00 : Distribution des road-books et début des reconnaissances.

16 h 00 : Ouverture des vérifications techniques (Art. 8) : CHAPITEAU BAYARD

Rue du Cercle de Tir, 5590 ACHENE (Zoning).

18 h 00 : Fermeture des vérifications administratives.

19 h 30 : Fin des reconnaissances.

20 h 00 : Fermeture des vérifications techniques.

DIMANCHE 3 JUILLET 2016

06 h 45 : Ouverture des vérifications administratives complémentaires : CHAPITEAU BAYARD, Achêne.

(NB: pas de reconnaissances le dimanche)

07 h 00 : Ouverture des vérifications techniques : uniquement pour les

équipages ayant reçu l'autorisation préalable de la Direction

de Course):

CHAPITEAU BAYARD, Achêne.

Lic. 0961

07 h 30 : Fermeture des vérifications techniques.

07 h 45 : Fermeture des vérifications administratives.

08 h 15 : Affichage de la liste des voitures qualifiées : CHAPITEAU BAYARD, Achêne.

08 h 45 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 1.

11 h 35 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 2.

14 h 25 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 3.

16 h 40 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 4.

17 h 28 : Rentrée voiture n° 1 au parc fermé.

+ 30': Affichage officieux des résultats après rentrée de la dernière voiture.

+ 30': Affichage officiel des résultats.

Directeur de la Sécurité :

+ 30': Proclamation des résultats et remise des prix.

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :	Bernard MARLAIRE	Lic. 0986
<u>Directeurs de Course Adjoints :</u>	Hugues HENROT Herman NYSSEN Ludovic DAVE Eric GARNIER André DEBARSY Christophe CEULEMANS Cédric WAUTOT Alain JOTTARD	Lic. 0835 Lic. 0003 Lic. 0947 Lic. 0907 Lic. 0924 Lic. 0877 Lic. 0875 Lic. 0975
<u>Secrétaire</u>	Magali SOREE	Lic. 0808
Secrétaires Adjoints :	Annie GOIS Marie-Claire TEISE Marie-Thérèse REMACLE Emilie DUVAL Chantal HENROT Aymelyne NAOME	

Fric DIDION

<u>Directeurs Adjoints de la Sécurité</u>: Marc DIDION Lic. 0979

Didier SADZOT Lic. 0822
Olivier METNIK Lic. 0990
Florent VAN UYTVANCK Lic. 0949
GOIS Annie Lic. 0825

Equipes de Sécurité : NEW SAMOURAI et BRXTT

Responsable ES :Herman NYSSENLic. 0003Chef de Sécurité :Christian CAREME (New SAMOURAI)Lic. 20100Relations avec les Concurrents :Léon BLASUTIG
Yves SMETSLic. 0850
Lic. 0938

Bureau des Calculs : Giovanni SGHERZI

Yvette LACAILLE Thomas DAVE

Responsable des Parcs Fabrice BERTIN

Service d'Intervention Rapide : C.R.S.

Extra-Sportif: Abel ANTOINE

Raymonde ANTOINE Jocelyne DEFFOIN Marcel DIDION Christine LAMBOTTE Viviane VIROUX

Responsables du Matériel : Eric Garnier

Responsables des Contrôles : Chantal HENROT

Myriam MISSON

Secours médicaux : - Médecin : Docteur C.R.S.

- Equipe médicale : C.R.S.

- Ambulances : Param Services - Nombre : 2

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs :	Luc BAETEN, Président. Christophe DEMARCHE Martine JACQUEMIN, stagiaire	Lic. 0860 Lic. 0998 Lic. 0752
Observateur :	Guy RENARD	Lic. 0412
Commissaires Techniques :	Jean-Claude PUISSANT, Président Bernard MENU Olivier MENU Daniel RIHOUX Didier DERENNE Guy LEJEUNE, stagiaire Martine PREVOT, secrétaire DOCQ Josette, secrétaire	Lic. 0957 Lic. 0021 Lic. 0718 Lic. 0813 Lic. 0881 Lic. 0728 Lic. 0988 Lic. 0717
Inspecteurs Sécurité :	Guy RENARD	Lic. 0412

PERMANENCES

Avant l'épreuve : NYSSEN Herman, Secrétaire général, rue du Jauviat, 48, B-5530 Yvoir

Tél. + Fax (082) 61.21.55 - (0478) 22.93.57

E-mail: <u>h.nyssen@skynet.be</u>

MARLAIRE Bernard, Directeur de Course, rue des Acacias, 4, 5590 Fays-Achêne

Tél. (0474) 40.44.94

E-mail: marlaire.bernard@skynet.be

Pendant l'épreuve : CHAPITEAU BAYARD, rue du Cercle de Tir, B-5590 ACHENE (Zoning)

Tél. (0478) 22.93.57 - (0474) 40.44.94

Après l'épreuve : NYSSEN Herman, rue du Jauviat, 50, B-5530 Yvoir

Tél. + Fax (082) 61.21.55 - GSM (0478) 22.93.57

INTERNET : http://www.ecuriebayard.be ----- E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

TABLEAU D'AFFICHAGE

CHAPITEAU BAYARD, rue du Cercle de Tir, 5590 ACHENE (Zoning) Tél. (0478) 22.93.57 - (0474) 40.44.94

ORGANISATION

Article 1 DEFINITION

Les SAMEDI 2 JUILLET et DIMANCHE 3 JUILLET 2016, l'épreuve dénommée « 22ème RALLYE-SPRINT DU ZONING D'ACHENE", comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie - Bruxelles, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant et Luxembourg, sera organisée conformément aux dernières Prescriptions ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Article 2 PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape de classement **en show** d'une longueur de 11.710 m. (tout asphalte), et sur 13.310 m. de liaison, à parcourir 4 fois, soit un total de 100.080 m., dont 46.840 m. de classement (46,80 %)

Article 3 ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR).

Article 4 NOMBRE MAXIMAL D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du R.S.G. et Art. 4. du R.P.R.)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

Remarque: Les <u>pilotes</u>, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 26.06.2016 à 20.00 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 4 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140.

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des** participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

Article 5 ENGAGEMENTS - ATTRIBUTION DES NUMEROS

A) ENGAGEMENT (Important : voir Art. 9 du R.S.G.)

Les bulletins d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche adéquate des « Vérifications » devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt le SAMEDI 11 JUIN 2016, et, au plus tard, le MARDI 28 JUIN 2016, à 09h00, à l'adresse suivante :

ECURIE BAYARD, rue Enhet-Centre, 30, 5590 CHEVETOGNE

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

NB: Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

IBAN BE45 0010 8398 3989 / BIC GEBABEBB (001-0839839-89) intitulé Dinant asbl Ecurie Bayard, rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avec la mention "RS ACHENE 2016, équipage / ", avant le mardi 28 juin 2016, à 9 h. (Attention aux délais bancaires).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 140 € Pour les Divisions 1/2/3, PH Classic et PH S/R.
- 175 € pour la Division 4.
- 90 € pour la Division Histo-Démo.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2016 :

Dans le cas de <u>1 membre de l'équipage</u>, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à <u>127,50 €</u>.

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à 162,50 €.

Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à 115 €.

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à 150 €.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve et au maximum 1 heure avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 17h00, le samedi 2 JUILLET 2016, moyennant le payement d'une majoration de 25 ou 35 € (voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b).

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (voir Art. 5 du R.P.R.S.)

L'attribution des numéros aura lieu le mardi 28 juin, à 10h00. Tél. (0478) 22.93.57.

Les numéros en Divisions 1, 2, 3 et 4 seront attribuées de 1 à 200 ; en Division PH – SR, de 201 à 250 ; en Division PH Classic, de 251 à 299 ; en Division Histo-Démo, à partir de 300.

Article 6 ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'Assistance : rue du Parc Industriel à 5300 Achêne.

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : OUI à la Station ESSO, avenue d'Huart, à 5590 Fays-Achêne.

Article 7 RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue librement que le SAMEDI 2 JUILLET 2016 entre 14h00 et 19h30. Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, LE PORT DU CASQUE EST INTERDIT.

Article 8 PARC FERME

Le Parc Fermé sera situé dans les anciens ETS PIRLOT, emplacement 4b, rue du Cercle de Tir sur le Zoning de 5590 Achêne. lmportant : ce Parc fermé fonctionnera uniquement pour les Regroupements et pour le Parc de fin d'épreuve.

Il n'y aura donc pas de Parc Fermé de départ.

Néanmoins, ce parc sera librement accessible aux concurrents le DIMANCHE 3 JUILLET 2016, à partir de 07h30.

Article 9 **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Elles auront lieu le SAMEDI 2 JUILLET 2016 entre 14h00 et 18h00 et le DIMANCHE 3 JUILLET 2016, entre 06h45 et 07h45, pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille. (NB : pas de reconnaissances autorisées le dimanche matin). Elles se dérouleront sous le CHAPITEAU BAYARD rue du Cercle de Tir, à Achêne (Zoning).

Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences "sportives" ASAF ou VAS
- Licence nationale si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN).

ATTENTION: En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (éventuellement assorties d'un « Titre de participation ») seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du R.S.G.).

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, DOIT avoir atteint l'âge de 18 ans.

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Article 10 VERIFICATIONS TECHNIQUES (durée des V.T. – voir Art. 13 du C.C.C.T.)

Elles auront lieu le SAMEDI 2 JUILLET 2016, entre 16h00 et 20h00 et le DIMANCHE 3 JUILLET 2014, entre 07h00 et 07h30, pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui auront reçu l'autorisation de la Direction de Course Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Les voitures de la catégorie Histo-Démo auront un couloir réservé pour le contrôle technique entre 14h00 et 14h30, et ce uniquement le samedi 2 juillet 2016.

Elles se situeront dans les anciens ETS PIRLOT, emplacement 3b, rue du Cercle de Tir, sur le Zoning d'Achêne. Lieu des éventuelles V.T. finales : dans le Parc Fermé, aux anciens ETS PIRLOT.

DEVOIRS DE CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT Article 11

Si, lors d'une compétition, un concurrent occasionne des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Article 12 **OBLIGATION EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors d'une compétition routière, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelle que nature ou importance que ce soit, il devra être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours. (Voir Art 2.6 du Règlement Technique Général).

Emplacement des Vérifications Techniques après abandon ou sortie de route : entrée du Parc fermé, aux anciens Ets PIRLOT, emplacement 4b, sur le zoning de 5590 Achêne.

PROCLAMATION DES RESULTATS Article 13

La proclamation des résultats aura lieu dans l'ordre décrit ci-dessous, suivant le timing suivant : le dimanche 3 JUILLET 2016, 30 minutes après l'officialisation des résultats, sous le CHAPITEAU BAYARD, rue du Cercle de Tir, à 5590 Achêne (Zoning).

Coupes aux :

- 1^{ere} Dame du classement de la Division PH S/R
- 3 premiers de la Division PH S/R 1ère Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).

1ers de chaque classe PH Classic

3 premiers de la Division PH Classic (3 classes confondues)

1ère Dame du classement de la Division 4.

3 premiers de chaque classe de la Division 4 3 premiers de la Division 4

1ère Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).

1ère Ecurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).

3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3

5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues

(pilotes et copilotes).

(pilotes et copilotes).

(pilotes et copilotes).

(pilotes et copilotes)

(pilotes et copilotes).

(pilotes et copilotes).

(pilotes et copilotes).

Article 14 DIVERS

- a) Chaque équipage recevra un road-book d'assistance.
- b) Des programmes avec la carte du parcours plus une liste des engagés seront en vente aux entrées.
- c) Une restauration est prévue à la Permanence pendant toute la durée de l'épreuve.
- d) Logements possibles : www.dinant-tourisme.be
 - www.ciney.be/tourisme

Article 15 LITIGES

Voir les dernières Prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV).

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les Articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF 2014 sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

- Monsieur Jean-Claude PUISSANT, lic. 0957, Administrateur de la CSAP NAMUR, en date du 14.06.2016.
- Monsieur Steve JAUQUET, lic. 0301, Responsable de la Commission "Rallye-Sprint ASAF", en date du 14.06.2016.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par : Guy Renard, lic. n° 412 en date du 16 mai 2016.

RALLYE-SPRINT D'ACHENE 2 JUILLET & 3 JUILLET 2016

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT ET LUXEMBOURG

Le présent bulletin d'engagement, complété lisiblement et accompagné de la feuille des Vérifications Techniques, doit être envoyé, pour le 28 juin 2016, à 09h00, à l'adresse suivante (VOIE POSTALE LINIOLIEMENT).

doit être envoyé pour le 28 juin 2016, à 09h00, à l'adresse suivante (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) :

Ecurie Bayard asbl, rue de Enhet-Centre, 30, à 5590 CHEVETOGNE L'ORGANIS<u>ATION</u> RESERVEES **DIVISI ORDRE Engagement recu** Paiement reçu **D'INSCRIPTION** ON **CLASSE**/....../...../..... le PILOTE/CONDUTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp) Je, soussigné(e), Prénom: Si pseudonyme: Nom: Homme / Femme (*biffer la mention/ « » inutile) Adresse: n°: ... Né(e) le : Code postal: Localité : ☑ Accepte ☐ n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint. Si nous devons vous contacter: N°. Tél/ GSM: E-mail: ASAF VAS N° Licence Type **Ecurie** HT LG LX NA AN LI OV VΒ WV П П П COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp) Prénom: Si pseudonyme: Homme / Femme (*biffer la mention inutile) Né(e) le : Code postal: Localité: Si nous devons vous contacter: N°. Tél/ GSM:E-mail: **ASAF** VAS N° Licence Type **Ecurie** I G NA AN LI OV VΒ WV $\sqrt{}$ П П **VEHICULE** Marque : Plaque n° : Plaque n° : Division 1 Classe 2 Classe 3 Classe 1 Divisions (0 à 1400 cc) (+ de 1400 à 1600 cc) (+ de 1600 cc) 1,2,3 et 4 Classe 4 Min. A4 **Division 2** Classe 5 Min. A4 Classe 6 Classe 7 Min. A3 (0 à 1400 cc) (+ de 1400 à 1600 cc) (+ de 1600 à 2000 cc) (+ de 2000 cc) Classe 8 Min (0 à 1400 cc) Min. A4 Classe 9 Min. A3 Classe 10 Classe 11 (+ de 1400 à 1600 cc) (+ de 1600 à 2000 cc) (+ de 2000 cc) sse 12 Min. A3 (0 à 1600 cc) Division 4 Classe 12 Classe 13 Min. A3 Classe 14 Min. A3 Classe 15 Min. A3 (=Div.1 ou 2, + de 2500/3000cc) (+ de 1600 à 2000 cc) (+ de 2000 cc) (Pneus de tourisme)

Division S/R Min. A3

(Toutes cylindrées) Classe 16 Classe 17 Classe 18 (+ de 1300 à 1600 cc) Divisions PH Classic et PH S/R (+ de 1600 à 2000 cc) (+ de 2000 cc) Division Histo-Démo Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

١,	٦°			
'	1	•		

,								ET 2		6		•			
VERIFICATIONS															
PILO1	Γ E (re	mplir en ca	aractère d'	imprimer						-					
Nom :	(10.	пріп сп с		eudony						Prénom	1:		Signatu	re :	
			•	•											
			/ ``									N°			
Province			ASAF	=					VAS			Licen	ce	Туре	
	ВТ	HT	LG	LX	NA	ļ	λN	LI	OV	VB	WV				
$\overline{\checkmark}$						ſ									
COPIL	OTE	(rempl	ir en carac	tère d'im	primerie. s	svn)									
Nom:		(- (ıdor	nyme :		Prénom	1:		Signatu	re :	
			/ «					,							
					**********							N°			
Province			ASAF	•					VAS			Licen	ce	Ту	pe
	ВТ	HT	LG	LX	NA	ļ	λN	LI	OV	VB	WV				
$\overline{\checkmark}$						I									
VOITU	IRF :	≮ (romn	lir on carao	tòra d'im	primorio	cvn)						'	-		
Compagni								Poli	ce nº :						
Marque -				N° PI	aque			N° de châssis				ndrée	Divisio	1 Cl	lasse
												cc			
Numéros o	de port	ières/C	apot av	ant						Elargisseurs de voies					
Pare-brise	•		•							Pneumatiques					
Eclairage										Fixations des roues					
Document	s de bo	ord								Fonctionnement des freins					
Réservoir	à esser	nce								Anneaux de remorquage					
Canalisatio	on d'ess	sence								Conformité de classe					
Tôle pare-	feu ava	ant/arri	ère							Conformité de division					
Arceau de	sécurit	é								Vêteme	nts (C	ombinai	son)		
Ceintures	de sécı	urité / F	Harnais							Autocoll	ants A	ASAF			
Batterie										Divers:					
Extincteur										* Passeport ASAF PH n°					
Appui-tête												en ord			
Casque/ HANS									N		ONFORI				
Fixations dans l'habitacle										Com	missaire	<u>Techniqu</u>	<u>ie</u>		
Publicités sur vitres									Nom/Ca		<u>_</u>				
Rétroviseurs Ext. / Int.								-	Licence no:						
Ornement		eur								Visa des	vérifi	ications	administr	ative	es:
Echappem															
Protection	s des t	uyauter	ies												
Sièges															

Passage aux VT, le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP

^{*} Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

RALLYE-SPRINT DE ACHENE 2 JUILLET & 3 JUILLET 2016

No	1
----	---

VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

	Kenseig	nemen	ts a laeni	titication	ı a com	ipieter pa	ar ie co	ncurren	it avant	ie renvo	i au aocume	ent.		
PILOTE														
Nom :				· ·			Prénon					Sigr	nature :	
Si pseudonyme	e:«			»										
			ASAF					VAS			N° Licer	ice	Тур	е
COPILO.	TE/ I	PAS	SAGE	R (remp	olir en ca									
Nom:							Prénon	ı:				Sign	nature :	
Si pseudonyme	e : «			»							T		1	
			ASAF					VAS			N° Licer	ice	Тур	<u>e</u>
Province:	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•				
	To	outes	cylindré	es con	fondu	es - Lic	ence i	minimo	ale: R (VAS), L	ou 1J-L			
VOITURE (remplir en	caractèr	es d'imprime	erie. svp)										
Marque - Type			N° Plaqı		N° d	e châssi	s		1 ^{ère} An	née de	fabrication			
		Į.			<u> </u>									
Compagnie d'a	ssuranc	æ:					Poli	ce n°:						
		R	RESERVE	A LA COI	MMISS	ION TEC	HNIQU	E ET A L	'ORGAN	ISATEU	R			
Documents de l	bord													
Eclairage														
Ceintures de sé	curité /	Harnai	is											
Extincteur														
Casque														
Pneumatiques														
								Dive	rs :					
												EN	ORDRE	•
											NON	CON	FORME	•
									Con	<u>ımissa</u>	ire Techni	que		
								Licer	nce N° :					
								Nom	/Cachet	<u>:</u>				
								SECF	RETARIA	T DE L'C	RGANISAT	ON:		

22ème RALLYE-SPRINT D'ACHENE 2 JUILLET & 3 JUILLET 2016

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR
CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT
CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

PALMARES

(CASES RESERVEES A L'ORGANISATION)

	MARQUE et TYP	NUMERO ATTRIBUE				CLASSE	DIVISION	
			L					
						•		
	0.	(Nom)			(Prénom)			
PIL	OTE	(NOIII)			(i iciloili)			
			 				•••••	
00		(Nom)			(Prénom)			
CO	PILOTE	(1.13)			(* 10110111)			